Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260429-2026_04_29_38-DE

Mairie de Plozevet
Ti-Kêr Plozeved
14 rue Jules Ferry
29710 Plozévet

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL N°3
DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 Avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudie GUÉNOLÉ, Maire.

Date de convocation : le 21 Avril 2026.

Etaient présent :

Messieurs : ANGEBAUD Roger, BALLAHMER Lounis, BOURDON Fabien, KERE Bernez, LAGADEC Patrice, LE DISSEZ Mordiern, LECLERE Loïc, MAUDUIT Wilfrid, PHILIPPON Ion, QUEMENER Luc.

Mesdames : BARTHELEMY Christine, BERNARD Martine, BLEAUMELEN Marie-Thérèse, BREMAUD Brigitte, GUENOLE Claudie, GUEZENNEC Emmanuelle, LE REUN Jessica, L'HEVEDER Anne-Rozenn, PODDA Marion, SQUIBAN Mathilde, TANGUY Dominique, ZILLER Fanny.

Absents :

Monsieur GOYAT David a donné procuration à Monsieur MAUDUIT Wilfrid.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Philippe LANNOU, Secrétaire Général.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 22
Nombre d'absents : 01
Nombre de procurations : 01
Nombre de votants : 23

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260429-2026_04_29_38-DE

2026-04-29-38

CREATION COMMISSION EXTRE MUNICIPALE LANGUE BRETONNE

L'objectif de cette commission sera de promouvoir et de faire rayonner la langue bretonne sur la commune.

Elle sera composée de 12 membres titulaires répartis de la manière suivante :

- 4 élus,
- 4 personnes issues d'associations culturelles,
- 4 personnes qualifiées.

Tout au long du mandat, les membres de la commission seront invités à participer aux réflexions et actions pour diffuser et valoriser le breton dans la vie Plozévétienne.

La commission travaillera par exemple à faire des propositions dans les domaines suivants :

- La communication,
- La signalétique bilingue, bâtiments et voirie,
- Le développement de l'enseignement bilingue,
- La petite enfance ...

Elle s'assurera aussi de la pérennité des engagements validés en 2020, concrétisés par l'attribution du label 2 de la charte « Ya d'ar brezhoneg »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 20 voix pour et 3 abstentions (DUFOUR Marie-Thérèse, GUILLOU Dominique, LAGADEC Patrice)** :

- Valide la création de la commission extra-municipale Langue Bretonne
- Valide le nombre de représentants dans cette commission à 12 membres dont :
  - 4 élus ;
  - 4 personnes issus d'associations culturelles ;
  - 4 personnes qualifiés.

Pour copie certifiée conforme.
A Plozévet, le 29 Avril 2026.

La Maire,
Claudie GUÉNOLÉ.

MAIRIE DE PLOZ